

## Bréarff (Breharve)

A la lisière d'un petit bois, ce village se situe à 3,5 km au nord-ouest du bourg, par une route sans issue à partir de Kerberen. Résidant ordinairement à Coetatoux en CARNAC, Joachim LE FRAPPER (n°194) y acquiert le 24 juillet 1748 de Laurent BRIEND les édifices d'une tenue à domaine congéable sous monsieur de la FRESLONNIERES. Les biens s'élèvent à la somme de 2102L, plus 120L pour les stus et engrais.

6E1927 - Minutes GABORIAU - 16/07/1748

Témoins

- Laurent BRIEND de Bréarff en CRACH.
- Joachim LE FRAPPER, laboureur de Coetatoux en CARNAC.

Déclaration

Ce jour a été fait le prisage et mesurage d'une tenue au Brearff en CRACH sous monsieur de la FRESLONNIERES, conseiller au parlement, à la requête du dit LE FRAPPER contre le dit BRIEND, pour la somme de 2102L, et les droits de revenu, stus et engrais à la somme de 120L.

B1652 - Sénéchaussée d'Auray - 24/07/1748

Congément

Joachim LE FRAPPER de Coetatoux en CARNAC acquiert par subrogation aux droits de monsieur de la FRESLONNIERES, conseiller au parlement, les édifices d'une tenue au Brearff en CRACH, dont le prisage fait le 16/07/1748 s'élève à la somme de 2102L, plus 120L pour les droits de revenus, stus et engrais, et outre à la coutume des édifices de la dite tenue, suivant acte passé entre eux le 16/07/1748 devant maître GABARIAU.

Contre le défenseur

Laurent BRIEND de Brearff en CRACH, assisté de Me Alexis LE BONNEC son procureur.